

LEGENDE

- Limite communale
- Limites de zones
- Espaces boisés classés
- Plantations à réaliser
- Emplacements réservés
- Amendement Dupont

COMMUNE DE MEY

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT

REGLEMENT GRAPHIQUE
01 / Le ban communal
1/5000°

Edition du document :	Date de références :			Procédure en cours :
14/12/2011	Approbation du P.L.U	DCM	14 / 12 / 2011	
AGURAM Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle 3, rue Marconi 57070 Metz tél. : 03 87 21 99 00				

Le fond parcellaire est donné à titre indicatif et n'engage en rien la responsabilité de l'AGURAM - Source D.G.I. (2006)

